

EXAMEN CLINIQUE EN PODOLOGIE

L'examen clinique en podologie est l'élément essentiel qui détermine l'efficacité de la prise en charge des patients. Tous les podologues ne sont pas forcément à l'aise avec la démarche clinique (diagnostic différentiel, bilan clinique, choix thérapeutiques), en particulier lorsque l'on aborde des régions sus-jacentes au pied. Cette formation vous permettra de voir ou revoir les principes de base, faire le point sur les principales pathologies et les points clés du diagnostic différentiel, construire un bilan complet et maîtriser les tests classiques des différentes régions corporelles, avant d'aborder les principes de base des traitements et les recommandations actuelles basées sur les dernières preuves scientifiques.

OBJECTIFS

- Connaître le cadre légal du champ de compétence en podologie : droits et obligations
- Maîtriser les principes de base de l'examen clinique (interrogatoire, observation, palpation, diagnostic différentiel)
- Prendre en charge un patient en sécurité, de manière rapide et efficace à l'aide d'un bilan complet quel que soit son motif de consultation
- Connaître les pathologies pouvant toucher le pied / cheville / genou / hanche / dos et leurs diagnostics différentiels
- Connaître et savoir pratiquer les tests cliniques les plus utiles et les plus fiables indispensables à la réalisation d'un bilan podologique complet.

PUBLIC

Pédicures-podologues DE (max 18 participants).
Pré-requis : Aucun

INTERVENANT

Arnaud FOISY, Podologue DE, Posturologue, Ostéopathe DO, Docteur en Science du Mouvement, du Sport et de la Motricité Humaine.

PROGRAMME

- **LEGISLATION ET GRANDS PRINCIPES**
- **PHYSIOPATHOLOGIE**
Tests de base pour la comprendre (théorie et pratique)
- **PODALGIES ET PATHOLOGIES DU PIED ET DE LA CHEVILLE**
Les pathologies, le diagnostic différentiel et les signes cliniques, les tests, les options thérapeutiques
 - Sésamoidopathies
 - Métatarsalgies
 - Plantalgies, talalgies / douleurs de cheville
- **GONALGIES ET PATHOLOGIES DU GENOU**
Les pathologies, le diagnostic différentiel et les signes cliniques, les tests, les options thérapeutiques
 - Gonalgies antérieures
 - Gonalgies collatérales
 - Gonalgies postérieures
- **COXALGIES ET LOMBALGIES, PATHOLOGIES DE LA HANCHE ET DU RACHIS LOMBAIRE**
Les pathologies, le diagnostic différentiel et les signes cliniques, les tests, les options thérapeutiques
 - Coxalgies
 - Lombalgies
- **GRANDS PRINCIPES DE TRAITEMENT**
- **CONCLUSION** : Synthèse et questions

PEDAGOGIE ET EVALUATION

Alternance de pratique et de théorie, basée sur des cas cliniques. Théorie à l'aide d'un support PPT illustré et enrichi de nombreuses sources scientifiques
Evaluation des connaissances avant et après la formation.

DATES ET DURÉE

1^{er} et 2 octobre 2021
2 jours (14h)

TARIF

500€
+ 16€/déjeuner

FINANCEMENT

Action DPC n°83472100003
Action FIF-PL n°S0920210070033

BULLETIN D'INSCRIPTION (salarié)

A LA FORMATION : Examen clinique en podologie

Dates et lieu : 1er et 2 octobre 2021 à Nantes

Participant (tous les champs sont obligatoires)

Nom :	Profession :
Téléphone :	Email :
N°RPPS :	Date de naissance :

Responsable formation ou personne en charge du dossier

Nom :	Profession :
Téléphone :	Email :

Entreprise :

Adresse :

FACTURATION

- La facture est prise en charge par votre société
Ci-joint un chèque de 532€ à l'ordre d'HABILIS Développement (500€ + (2x16€))
ou règlement à réception de facture
- La facture est prise en charge par votre fonds de financement (merci de renseigner les champs suivants)
Organisme : _____ N°Dossier : _____
Adresse : _____

CONDITIONS DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées page suivante.

Fait à : _____ Signature et cachet :

Le :



CONTACT

Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84

BULLETIN D'INSCRIPTION (libéral)

A LA FORMATION : Examen clinique en podologie

Dates et lieu : 1er et 2 octobre 2021 à Nantes

Tarif (TVA non applicable) : 500€ + 32€ de frais de déjeuner (à la charge du professionnel)

Coordonnées du Participant (tous les champs sont obligatoires)

Nom :	Prénom :
Téléphone :	Email :
Adresse :	Code postal et ville :

Informations complémentaires

Profession :	Date de naissance :
N°Adeli ou RPPS :	N°Ordre :

FINANCEMENT (attention, les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables)

Merci de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque d'acompte de 200€ + un chèque de 32€ pour les déjeuners

- Financement ANDPC : Je m'engage à m'inscrire sur www.mondpc.fr et à régler le montant du stage si le solde n'est pas suffisant (sous réserve d'acceptation par l'ANDPC).
- Financement FIF-PL : Je m'engage à faire les démarches nécessaires sur www.fif-pl.fr et à régler la formation à Habilis qui fournira une attestation de formation (sous réserve d'acceptation par le FIF-PL).
- Financement personnel : Je ne fais aucune demande de financement et je règle personnellement la formation par chèque ou virement bancaire.

CONDITIONS DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées page suivante.

Fait à : _____ Signature et cachet :

Le :



CONTACT
Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr
02 51 79 09 84

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTION

Les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible et au minimum 1 mois avant la date de la session. Selon le mode de financement de la formation, l'inscription se fera directement auprès d'Habilis via un bulletin d'inscription et, pour un financement de l'ANDPC, également sur le site www.mondpc.fr. Votre inscription sera confirmée après réception du bulletin d'inscription et du chèque des déjeuners.

PAIEMENT ET PRISE EN CHARGE

Pour les professionnels de santé libéraux :

Prise en charge ANDPC

Votre formation peut-être prise en charge par l'ANDPC. Les forfaits de prise en charge sont définis chaque année et pour chaque profession. Chaque forfait comprend le paiement de l'organisme de DPC dispensant le programme de DPC suivi et une indemnisation du professionnel de santé pour sa participation à l'intégralité de son action de DPC.

Ex : Pour les masseurs-kinésithérapeutes, le forfait finance 14h de formation (39€/h), directement versés à l'organisme de formation, et vous indemnise ces 14h de formations à hauteur de 33€/h.

Si le tarif de la formation est supérieur à la prise en charge, vous devrez régler la différence à l'organisme de formation.

Pour vous inscrire à une action de DPC, vous devez avoir créé un compte personnel sur www.mondpc.fr et vous inscrire en ligne à la formation souhaitée. Habilis validera ensuite votre inscription.

Prise en charge FIF-PL

L'action de formation peut, sous réserve d'acceptation, être remboursée par le FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux). Les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables. Les plafonds de remboursement sont définis pour chaque profession et par thème.

Ex : Pour les kinésithérapeutes, le plafond est fixé à 250€/jour et 750€/an.

Vous devrez régler la formation à l'organisme de formation puis effectuer les démarches pour être remboursés par le FIF-PL dans un délai de maximum 10 jours suivant le 1er jour de formation.

Pour les professionnels de santé salariés :

Pour participer à un programme ou une action DPC, vous devez vous rapprocher de votre employeur qui procédera à votre inscription. La formation est financée par votre employeur, via le plan de formation ou via un financement par l'OPCO auquel vous cotisez (Opérateur de Compétences).

DOCUMENTS LEGAUX

A la réception de votre inscription nous vous adressons le programme détaillé pour vos demandes de prise en charge.

A la confirmation de la formation, nous vous adressons une convention de formation professionnelle (dont un exemplaire est à nous retourner signé avant la session) et une convocation.

A l'issue de la formation, nous vous adressons l'attestation de participation à un programme DPC, l'attestation de formation et la facture si vous avez réglé la formation. La convention de formation fait office de facture si vous n'avez rien réglé d'autre.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUITE

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Annulation tardive :

En cas de désistement tardif (moins de 30 jours précédant le début du stage), il vous sera facturé 10% du montant du stage.

Pour une inscription annulée dans les 12 jours ouvrés précédant le début du stage, il vous sera facturé 50% du montant du stage.

Non présentation ou abandon en cours de stage :

En cas de non-présentation ou abandon en cours de stage, il vous sera facturé la totalité du stage

Remarque : En cas d'absence ou de retard, il est nécessaire d'avertir Habilis ou le lieu de stage dont les coordonnées figurent dans la convocation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). Le stagiaire doit être présent sur toute la durée de la formation.

ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT D'HABILIS

Habilis se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 10 jours avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique.

Dans ce cas, Habilis procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais.

Toute indemnisation allant au-delà de ce remboursement sera exclue.

Habilis se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur.

Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite.

FRAIS DE DEJEUNERS

Les frais de déjeuners doivent être séparés des frais pédagogiques pour des raisons réglementaires.

Lors des formations, les déjeuners sont organisés par HABILIS et pris en commun dans un restaurant partenaire à tarif préférentiel. Afin de gagner du temps lors des journées de formation, HABILIS règle directement le restaurant pour tous les participants. C'est pourquoi nous vous demandons de préparer un chèque de 16€/déjeuner à l'ordre d'HABILIS Développement.



CONTACT

Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84